

## Le jury des Victoires du paysage à Dinard

Aujourd'hui, les jardins privés de la Caleta seront évalués par le jury des Victoires du paysage.



*Eric Lequertier a revisité les jardins de la Caleta, en faisant un véritable havre de paix*

Le jury des Victoires du paysage est en Bretagne hier et aujourd'hui, pour évaluer les aménagements paysagers, avant la délibération finale, le 2 octobre, lors de la tenue du Grand Jury, présidé par Erik Orsenna. Créé en 2008, le concours a lancé sa quatrième édition, en début d'année.

En lice, des aménagements paysagers de moins de cinq ans, obligatoirement fruit du travail de paysagistes, de concepteurs, d'entrepreneurs du paysage et de pépiniéristes. Après la réception des candidatures, un jury technique de 25 personnes s'est réuni le 2 juillet. Sur 130 dossiers, 70 ont été retenus dans trois catégories : collectivités, entreprises et particuliers, dont quatre de la région Bretagne.

### Une page blanche

Ce mardi, le jury est à Dinard, à 15 h, pour évaluer les jardins privés de la Caleta, Eden des temps modernes de 616 m<sup>2</sup>, revisité par Eric Lequer-

tier, architecte paysagiste. Le jardin est en concurrence avec six finalistes à travers toute la France métropolitaine, dans la catégorie particuliers, jardins et parcs de plus de 500 m<sup>2</sup>.

Promenade du Clair de Lune, la Caleta est un petit écrin de verdure. « **Le projet a démarré en 2010, à l'initiative du propriétaire, qui souhaitait refaire le jardin de cette propriété qu'il venait de racheter. Je me suis inspiré du site, mais aussi des desirs du propriétaire. C'est une page blanche à écrire** », explique Eric Lequertier.

Dans le jardin, différentes ambiances se côtoient et chacun des quatre niveaux plonge le promeneur dans un autre univers. « **J'ai respecté l'âme du lieu. J'aime faire plusieurs pièces tout en gardant une unité générale. Créer un jardin, c'est chercher un monde meilleur** », conclut notre amoureux des plantes.

**Marion RIEGERT.**